

## Postulat sur le subventionnement communal de l'accueil préscolaire – subvention aux parents

Mme la Présidente,

MM. les membres de la Municipalité,

Mmes et MM. les membres du Conseil communal

Par décision du Conseil communal du 27 octobre 2014, la Municipalité a obtenu l'autorisation de subsidier les parents qui recourent à une garderie hors du réseau EAFJE[i], par une subvention égale à celle qui aurait été versée au réseau s'ils avaient pu bénéficier d'une place dans celui-ci.

Cette modalité de subventionnement rate sa cible dans la mesure où elle finance des ménages qui pourraient s'en passer et diminue les moyens permettant de soulager ceux qui en ont réellement besoin.

Nous pensons en particulier aux situations familiales où un parent se trouve dès lors incité à renoncer à tout ou partie de son activité lucrative pour se consacrer à la garde de son/ses enfant/s.

Ces situations contribuent à alourdir la facture sociale à charge de la commune (subsidés LAMal, Prestations complémentaires aux familles, Revenu d'insertion) tout en diminuant les recettes communales de l'impôt sur le revenu. Même si de telles situations contribuent à la baisse du montant global de la subvention aux parents, *in fine* la commune se trouve pénalisée par ce double mécanisme.

C'est pourquoi, les signataires demandent à la Municipalité, par le présent postulat, de définir une clé de répartition de la subvention aux parents selon une échelle proportionnelle à celle appliquée par le réseau, dans le respect du budget alloué.

[i] Association pour l'Entraide Familiale et l'Accueil de Jour des Enfants du Gros-de-Vaud et environs, dont la commune du Mont fait partie.

Oliver Maggioni  
Valérie Norepo.  
Valérie Norepo.  
Calvin Raulot - ch Lt  
Gremion Sébastien  
Robert Irrausch  
Franziska Etter  
Cecilia Küller Aubloz  
De Gregorio  
Philippe Hayward  
Jose Torz  
Florence Maurer  
Vincent Balth...